

PREFECTURE DU LOT
COMMUNE DE FON

ARRETE DU MAIRE POUR INTERDICTION DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT
SUR LA D 148 DANS LE BOURG DE FON

N° 2020 / 10

LE MAIRE

Vu la demande de Monsieur ROANNE, Responsable au sein de la DDT de Lacapelle-Marival, d'intervention pour la pose d'enrobage sur la D 148,

Vu la nécessité d'interrompre la circulation et d'interdire totalement le stationnement dans le bourg sur cet axe,

DECIDE

Article I : que la circulation sera interrompue du Mardi 02 Juin 2020 au Jeudi 04 Juin 2020 inclus dans le village depuis la salle des fêtes et jusqu'à la sortie en direction d'Issepts,

Article II : que la circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules sur cet axe,

Article III : la durée de cet arrêté est de 3 jours.

La DDT devra prendre toutes les mesures nécessaires, conformément à la législation en vigueur, pour signaler le chantier et assurer la sécurité des personnes.

Fait à Fons, le 29 Mai 2020


Le Maire
Laurent Martin
